

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1044 portant inscription sur la liste des personnes qualifiées pour exercer, par intérim, les fonctions de magistrat.

n° 1044

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
5 septembre 1945

Numéro JO  
n° 9 du 30/09/1945

Date du numéro  
30 septembre 1945

### VISAS

Le Gouverneur p.i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, chevalier de la Légion d'Honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944

**Vu** l'article 55 du décret du 22 août 1928 sur le statut de la Magistrature coloniale

**Vu** la délibération du Tribunal supérieur d'appel en date du 1er septembre 1945 :

### TEXTE INTÉGRAL

#### Article 1er

— Sont inscrits sur la liste des personnes qualifiées pour exercer, par intérim, les fonctions de Magistrat du siège : M. de la Gueronnière, administrateur des colonies, licencié en droit ; M. Auriol, officier de réserve, jusqu'au jour de sa démobilisation, docteur en droit; M. Raymond, adjoint des Services civils, licencié en droit.

#### Art. 2

— Le présent arrêté qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

J. BEYRIES.